



Congés lorsque le cdd est reconduis en cdi

Par **cavamerici**, le **12/01/2011** à **18:55**

Bonjour,

J'ai commencé un CDD de 4 mois en septembre, qui c'est terminé le 31 décembre.
Il a été renouvelé pour 8 mois donc jusqu'à fin aout 2011.

Mon entreprise me demande de poser mes congés, mais je ne le ferai, je préfère me faire indemniser en fin de mission. Jusque là tout va bien ils m'ont confirmés que je pouvais.

Premièrement, on me dit que j'ai 20 jours de congés, je vois pas pourquoi ... 2,08 sur 12 mois ca fait bien 25jours non ?

Deuxièmement, on me dit que si à la fin de mon CDD je suis reconduis en CDI alors je devrais poser mes congés avant la fin 2011. Est-ce obligatoire ?

Merci

Par **P.M.**, le **12/01/2011** à **20:12**

Bonjour,

Normalement, les congés payés des salariés en CDD doivent être gérés comme ceux en CDI...

Vous acquérez soit 2,5 jours ouvrables ou 2,08 jours ouvrés par mois de travail suivant la pratique de l'entreprise, en principe pendant la période qui va du 1er juin au 31 mai de l'année suivante...